

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS LBPAM ACTIONS PEA US **PART GP**

OBJECTIE

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ACTIONS PEA US, Part GP Code ISIN: FR0013270501

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 17/09/2025

Site internet: www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du FCP est de chercher à obtenir une performance égale à celle de son indicateur de référence l'indice S&P 500 ESG TR avec un objectif de tracking error de 2% entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'indice S&P 500 ESG TR. Pour atteindre son objectif, le FCP nourricier utilisé des techniques de réplication indirecte en concluant un ou plusieurs contrats sur instruments financiers à terme, « IFT » dont les contrats d'échange de gré à gré (inclus contrat d'échange sur rendement global (TRS))

La performance du FCP nourricier sera ainsi différente de celle de la part I du FCP maître du fait de son objectif et de sa stratégie de gestion qui lui sont propres.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'Indice S&P 500 ESG TR le plus faible possible.

L'indice de FCP est converti en Euro pour la part GP, part non couverte contre le risque dollar US contre Euro.

Le FCP est investi en totalité de son actif (au minimum 90%) dans part l du FCP maître.
L'objectif de gestion de l'OPC maître est le suivant : L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion. En fonction du contexte du marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone Euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

La philosophie de gestion de LBP AM ACTIONS PEA US consiste à combiner

- la sélection de valeurs mise en œuvre dans le FCP maître, afin de réaliser son objectif en investissant 90 % minimum de son portefeuille dans le FCP maître. La stratégie d'investissement et les techniques et instruments utilisés de l'OPC maître sont ainsi les suivants : Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Conformément à la politique d'exclusion mise en œuvre par la Société de Gestion, sont exclues les valeurs comprises dans une liste d'exclusion ESG établie par le comité

d'exclusion de la Société de Gestion et définie au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR.

La stratégie consiste à investir principalement le portefeuille en actions européennes éligibles au PEA, en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, dans la limite de 10 % de l'actif net, et à recourir à des mécanismes de couverture du risque actions tels que la vente de contrats futures ou la mise en place de contrats d'échange de gré à gré (inclus contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS). La sensibilité du FCP restera dans la fourchette [0 - 1].

Les actions européennes sont sélectionnées afin, une fois leur risque couvert, d'atteindre l'objectif de gestion, sans répartition sectorielle particulière: elles sont libellées en toutes devises mais le risque de change est systématiquement couvert. Afin d'atteindre l'objectif de gestion et dans le but de diversifier le portefeuille, le FCP peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE : le risque de change est systématiquement couvert. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou selon l'analyse de la Société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

La sensibilité au marché de taux reste comprise entre 0 et 1.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif net, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de levier maximum est de 110%.Le FCP est éligible au PEA. ;

et de chercher à obtenir une performance égale à celle de son indicateur de référence l'indice S&P 500 ESG TR, en recourant à des instruments financiers à terme, dont des contrats d'échange de gré à gré et/ou Total Return Swap. L'utilisation des marchés à terme modifie de manière importante l'exposition du FCP par rapport à un simple investissement en direct dans le FCP maître. Il peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition aux risques sur actions, indices de marché actions et change pour poursuivre son objectif de gestion. Le recours à ces instruments peut générer une exposition du FCP aux actions pouvant être comprise entre 60% et 110 % de l'actif net du FCP et une exposition aux devises autres que l'euro ne pouvant dépasser 110% de l'actif net du FCP. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 200 % de l'actif net du FCP. Le FCP sera en permanence exposé, à hauteur de 90% au moins du total de son actif net, à son indicateur de référence, l'indice S&P 500 ESG TR.

Le FCP est investi à titre accessoire en liquidités. En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA via l'investissement en totalité dans le FCP maître LBP AM 3 MOIS, lui-même investit au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA. L'exposition au risque actions US sera au minimum de 60% et au maximum de 110%. La part GP est exposée au risque dollar US

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part GP est une part de capitalisation. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard en J (jour ouvré) à 13h auprès de CACEIS Bank.

Autres Informations : Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR ; néanmoins, les approches extra-financières sont l'une des composantes de la gestion du FCP (i) via son

fonds maître, qui met en œuvre la politique d'exclusion de la société de gestion, et (ii) via sa stratégie de gestion qui lui permet de s'exposer à un indice intégrant des critères ESG. L'exposition à la performance de cet indice sera acquise via des opérations sur instruments dérivés OTC, et le FCP n'investira généralement pas directement (et/ou intégralement) dans les titres composant ledit indice. Dans des circonstances exceptionnelles, ce recours significatif aux opérations sur instruments dérivés OTC est susceptible de dégrader, de manière non significative, les caractéristiques extra-financières du FCP.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard en J (jour ouvré) à 13h auprès de CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque





L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans et plus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré
- Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € | | Si vous sortez après 1 | an Si vous sortez après 5 ans |
|---|---|------------------------|-------------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| - | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 3053€ | 2684€ |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -69,47% | -23,13% |
| D'(to contide | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8706€ | 10584€ |
| Défavorable | Rendement annuel moyen | -12,94% | 1,14% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 248 € | 19902€ |
| | Rendement annuel moyen | 12,48% | 14,76% |
| Eth | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 14 486 € | 22776€ |
| Favorable | Rendement annuel moyen 44,86% | 44,86% | 17,90% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/07/2024 et 31/07/2025 pour le scénario défavorable
- 30/04/2019 et 30/04/2024 pour le scénario intermédiaire
- 31/03/2020 et 31/03/2025 pour le scénario favorable

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
 que 10 000 EUR sont investis la première année

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux (en €) | 712 € | 2 335 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 7,12% | 2,70% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17,5% avant déduction des coûts et de 14,8% après cette déduction

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels | Jusqu'à 600 € |

| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0€ |
|---|---|-------|
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 111 € |
| Coûts de transaction | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 1€ |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Commissions liées aux résultats : 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 0% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence. | 0€ |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

- Si vous êtes investisseur personne physique : par courrier : LBP AM DDMP, 36, QUAI HENRI IV 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

- Si vous êtes investisseur personne morale :
 par courrier : LBP AM Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV 75004 PARIS, France ;
 ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 7 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).

Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013270501.